

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées

cgt

BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin - 31070 TOULOUSE cedex

Supplément au N° 88

MARS 1993



2 AVRIL:

**En France et en Europe,
revendiquer un droit
social de haut niveau.**

2 AVRIL, DROITS SOCIAUX EUROPEENS :

L'AFFAIRE DES SALARIES

Dans l'actualité récente, des décisions de restructuration d'entreprises comme Hoover ou Grundig, des délocalisations de travaux ou de productions tel la fabrication de l'A321 à Hambourg, mettent bien en évidence la nécessité de mieux intégrer dans l'activité syndicale quotidienne la question des coopérations européennes.

De plus en plus les stratégies patronales visent à une mise en concurrence des salariés entre eux en terme de masse. Par exemple, Air-France veut transférer des charges de travail d'ici à Toulouse pour la Tchécoslovaquie sous prétexte de salaires plus bas.

Certes il ne s'agit pas là de phénomènes complètement nouveaux, mais ils sont posés à une échelle beaucoup plus vaste et les salariés y sont plus sensibles. Nos explications sur les enjeux de Maastricht ont certainement contribué à ce questionnement des salariés.

C'est bien l'organisation du travail, la vie familiale et sociale qui sont bousculées par la révision des normes, la déréglementation du travail, à l'exemple de l'extension du travail de nuit aux femmes.

On pourrait multiplier des exemples de tels problèmes concrets qui nous sont posés, à nous, aux syndiqués, aux salariés.

Il y a à chacun des réponses à y trouver sur le lieu de travail, mais l'on voit bien aussi que la portée de réponses nationales sont étroitement liées aux capacités d'agir et d'influence à l'échelle internationale.

Il nous appartient donc à réfléchir et travailler à la construction d'un rapport de forces à cette échelle.

C'est peut être quelque part nouveau pour notre activité syndicale au quotidien, mais nous avons bel et bien des choses à initier à cette dimension-là.

C'est bien dans cet esprit que la C.G.T. a indiqué qu'elle participerait à l'action Européenne du 2 Avril à l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats (CES).

En effet, la CES appelle ses organisations à se mobiliser le 2 Avril:

- pour l'emploi,
- pour la réalisation de droits sociaux dans l'espace européen.
- contre toute forme d'exclusion sociale et de racisme.

Elle invite les organisations membres (la CFDT et FO pour la France, à prendre des initiatives nationales.

Une manifestation nationale aura lieu à Strasbourg, la C.G.T. y sera.

Mais plus largement les thèmes de cette journée s'inscrivent parfaitement dans la bataille fondamentale que nous menons sur l'emploi.

Cela peut être un élément dans le processus de construction du rapport de forces.

Ce peut donc être en prolongement du 31 Mars sur le lieu de travail, l'occasion de donner du muscle à toute notre campagne pour l'emploi.

Cette journée peut être aussi dans des formes que chacun définira, l'occasion de faire se prononcer les salariés pour la mise en place d'un droit social au niveau européen, fondé sur la promotion des hommes et des femmes, favorisant le développement économique et social dans chaque pays, respectant les acquis et imposant aux employeurs des garanties juridiques contraignantes.

L'intervention des salariés pour gagner des véritables droits sociaux européens est donc une donnée incontournable.

Intégrons là dans notre activité revendicative.

Les quelques éléments contenus dans ce bulletin peuvent aider nos organisations dans ce sens.

Mais pour le 2 Avril:

° saisissons nous de ce qui se passe aujourd'hui et de la sensibilisation des salariés suite au référendum de Maastricht et des éclairages de la vie **pour faire vivre revendications et notre conception de l'Europe.**

° Saisissons nous de cette occasion **pour interpeller les autres organisations syndicales sur le lieu de travail** dans l'esprit de la lettre de L.VIANNET de janvier, avec le souci du rassemblement et de l'action.

L'unité d'action qui doit partout se manifester sur la base des revendications décidées par les salariés, ainsi que la convergence de leur contenu pourront donner ce jour-là une bonne idée de ce que peut et doit être l'Europe du progrès social.

Décidons donc dans nos entreprises, dans nos syndicats les formes d'actions et d'interventions les plus appropriées pour ce 2 Avril.

2 AVRIL :

Déclaration commune Commissions Ouvrières de Catalogne CGT Midi-Pyrénées

Pour revendiquer dans chaque pays et en Europe un droit social de haut niveau.

Les Commissions Ouvrières de Catalogne et la C.G.T. de Midi-Pyrénées, lors de leur dernière rencontre à Barcelone, ont discuté de la Journée Européenne d'Action décidée le 2 AVRIL prochain par la Confédération Européenne des Syndicats.

La C.G.T. et les Commissions Ouvrières, estiment que cette Journée se présente comme une occasion importante pour porter en avant leurs revendications, affirmer l'exigence d'une Europe sociale forte, contribuer au rassemblement des salariés, à l'unité d'action et à la construction d'un mouvement social qui doit devenir plus fort.

Face aux politiques du patronat, des multinationales et des gouvernements, les luttes qui se déroulent dans les différents pays Européens, montrent qu'une idée progresse. C'est celle du besoin de coopérations, d'unité des salariés et de leurs organisations, d'action sur le lieu de travail, pour se faire entendre et reconnaître des droits étendus.

La conquête de garanties collectives, au niveau européen, doit respecter les acquis de chaque pays, tout en favorisant le progrès de tous.

Les deux organisations appellent les salariés à agir en cette journée du 2 avril autour des revendications en matière d'emploi, pour l'augmentation de droits sociaux dans l'espace européen et contre toute forme d'exclusion sociale, de discrimination et de racisme.

Le 10 Mars 1993.

COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES
COMMISSIONS OUVRIERES NATIONALES DE
CATALOGNE.



INTERNATIONAL

Dossier réalisé par le secteur International



Une CGT à l'initiative pour réussir une grande action des travailleurs en Europe

La décision de la Confédération européenne des syndicats (CES) d'engager une vaste campagne de mobilisation et de sensibilisation des salariés de tous les pays aboutissant à une journée d'action le 2 avril, fut prise en octobre 1992. Au moment où le mouvement revendicatif marquait profondément les réalités sociales de plusieurs pays, chacun se rappelle les grèves et manifestations qui secouèrent notamment l'Italie, l'Espagne, la Grèce ou encore la Belgique. Tous ces mouvements avaient pour objectif de s'opposer aux politiques gouvernementales réduisant les budgets sociaux et les dépenses publiques au nom des convergences économiques exigées par la CEE en prévision de la mise en œuvre du Traité de Maastricht (1).

Depuis, certes, le mouvement social dans les différents pays a connu des fluctuations, s'est affaibli mais le mécontentement n'a pas disparu. Mais partout, l'aggravation de la situation de l'emploi, la mise en œuvre renforcée de mesures d'austérité, les incertitudes liées au développement de la précarité, des exclusions et les désillusions de la construction européenne dont les résultats des référendums danois et français et celui de la Suisse par rapport à l'Espace Économique Européen (EEE) traduisent de plus en plus un sentiment d'hostilité dans une Europe dominée par les multi-

DOSSIER

Grand rendez-vous social après les élections législatives, dans le prolongement du rassemblement pour les Manufrance du 31 mars, la journée du 2 avril représente pour tous les salariés une excellente occasion pour porter en avant leurs revendications décidées démocratiquement et dans l'unité sur leur lieu de travail et pour donner plus d'ampleur et de dynamisme à leur lutte en ouvrant des perspectives inédites.

nationales, conduisent les salariés à manifester avec plus de détermination leur volonté de changement et leur exigence d'une autre Europe, plus démocratique, sociale, respectant les particularités nationales.

A Athènes, en novembre dernier, lors d'une conférence de la Confédération européenne des syndicats sur "le rôle" et la responsabilité des partenaires sociaux", elle devait préciser : "En ce qui concerne le rapport des forces, il est important que la CES prouve qu'elle est en mesure de devenir un vrai syndicat capable de sensibiliser et de mobiliser ses membres, sans cela une véritable négociation collective européenne ne sera pas possible".

Dès l'annonce de l'initiative d'action du 2 avril portant sur les revendications de l'emploi, pour la réalisation des droits sociaux dans l'espace européen et contre toute forme d'exclusion sociale, de discrimination et de racisme, la CGT a exprimé son engagement total et s'est félicitée par la voix de son Secrétaire général d'une telle proposition.

Qu'à l'occasion de cette journée, dans toutes les capitales des douze pays (2) se fasse entendre au même moment la voix des salariés sur des objectifs communs montrant que les possibilités de convergences revendicatives sont fortes et que la solidarité dans l'action des salariés peut, dès lors qu'on le décide, devenir une réalité puissante.

Une construction de l'Europe qui renforce tous les déséquilibres, s'enfonce dans une crise grave :

- quatre états membres concentrent 80 % du PIB ;
- le taux de pauvreté atteint 14 % de la population de la CE ;
- un chômage de 15 millions de personnes en 1992 (10 % de la population active) ;

- prévision plus de 16 millions en 1993 ;

- chômage qui touche plus les femmes et les jeunes, dont plus de la moitié sont au chômage de longue durée ;

- des coûts de main-d'œuvre fort disparates écarts de 1 à 6 (salaire ouvrier portugais, et ouvrier danois) ;

- le travail à temps partiel augmente : 13,2 % des travailleurs de la CEE.

Le 44^e Congrès a exprimé la nécessité d'une intervention énergique de l'action syndicale pour imposer en Europe.

"L'élaboration d'un droit social organisant partout la promotion des hommes et des femmes, en favorisant le développement économique et social dans chaque pays, en imposant des garanties juridiques contraignants aux employeurs".

Il y a urgence.

(1) Cinq critères principaux : déficit budgétaire ; déficit public : pas plus de 3 % du PNB ; dette publique : pas plus de 60 % du PNB (le déficit budgétaire excessif s'apprécie au niveau de l'ensemble des politiques publiques, Sécurité sociale comprise) ; niveau d'inflation : pas plus de 1,5 % au-delà de la moyenne des trois pays les meilleurs en la matière ; des taux d'intérêts convergents dans une zone de deux points de pourcentage par rapport aux taux dans trois pays les meilleurs en matière d'inflation.

(2) Pour la France, le site choisi pour la manifestation est Strasbourg. ██████████

Quelle construction européenne ?

La construction européenne telle que veulent l'imposer les forces du Capital, que traduit le Traité de Maastricht, fait primer la loi de l'argent, de la rentabilité financière contre la réponse aux besoins sociaux, l'emploi, le développement économique.

Les garanties sociales sont considérées comme des obstacles à la libre concurrence, à la libre exploitation des salariés.

Que constatons-nous ?

AU NOM DE LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

C'est la multiplication des restructurations telles Hoover, Philipps et bien d'autres.

Du jour au lendemain, les directions de groupe décident de déplacer la production aujourd'hui ici, demain là, au mépris des salariés, de leur emploi, du développement de leur localité.

Ce qui compte : capter des subventions, des avantages financiers, imposer la réduction, toujours plus grande des droits sociaux.

Quel mépris pour les hommes et les femmes !

Ne faut-il pas agir et imposer des droits pour empêcher de telles pratiques ?

AU NOM DES GRANDES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

C'est la mise en cause des acquis sociaux, des régimes de retraite, de protection sociale, des services publics.

Est-ce à cela que doivent servir les progrès scientifiques et techniques ?

Ne faut-il pas agir pour imposer que les richesses créées servent au pro-

grès social, à la coopération entre les pays ?

AU NOM DE LA COMPÉTITIVITÉ

C'est l'organisation par les grandes firmes internationales de la mise en concurrence des salariés, l'éclatement des systèmes productifs et de service avec des cascades de sous-traitances.

Les luttes qui se déroulent, en France et dans les autres pays d'Europe, montrent qu'une idée forte se fraie un chemin : celle du besoin de coopération, de solidarité entre tous, d'unité des salariés et de leurs organisations syndicales, en France et au-delà, pour se faire entendre et reconnaître des droits étendus aux salariés, mais aussi plus de démocratie et de transparence.

Construire des convergences nécessite de débattre largement parmi les salariés des repères revendicatifs communs à porter en avant :

- des emplois stables et en plein temps,
- réduction du temps de travail sans perte de salaire avec diminution de la charge de travail et création d'emplois,
- indexation des salaires sur les prix,
- reconnaissance des qualifications dans le salaire,
- droits nouveaux pour les salariés en situation de mobilité en Europe.
- droits à la formation initiale et continue,
- droits à la santé, à la sécurité,
- droits à la protection sociale, au service public,
- droits de grève, libertés syndicales, droits d'information, de consultation, et en cas de restructu-

ration, droits de veto au sein des grands groupes internationaux.

De véritables politiques industrielles, non à la casse comme c'est le cas dans la sidérurgie, la navale, l'automobile, l'aéronautique, le textile, l'agriculture, etc.

Nous avons donc toutes les raisons d'être présents d'autant que nous pouvons prendre appui sur le mouvement social que nous développons et aussi sur toutes les luttes menées en convergence au niveau européen, telles celles des cheminots, énergie, marins, celles des groupes, etc.

Si nous nous engageons résolument dans cette démarche-là, offensive, et que très rapidement nous débouchons sur des initiatives, nous serons en capacité tout à fait intéressante pour aborder de manière offensive la journée d'action du 2 avril.

RESPECT DES DIVERSITÉS ET PROGRES

Chaque pays est riche de ses diversités historiques, institutionnelles, politiques, liées aux traditions sociales et culturelles, aux conditions de son développement, à la place qu'y tiennent le syndicalisme et le mouvement social.

La conquête de garanties collectives, au niveau européen comme plan international, doit respecter la diversité de chaque pays, tout en favorisant le progrès de tous.

Notre Droit du Travail français s'est construit sur une base progressiste conduisant à garantir à tous les salariés le respect par les employeurs de la législation du Code du Travail, les accords collectifs ne pouvant inclure que des dispositions plus favorables aux salariés.

C'est ce qui s'appelle un ordre public social.

Une telle conception mise au niveau européen conduirait à promouvoir des garanties européennes qui ne peuvent avoir une traduction plus favorable dans chaque pays, les pays les plus en retard étant conduits à rattraper ceux plus avancés.

Prenons deux exemples :

- en matière de durée du travail, fixer une durée maximale au niveau européen ne doit trouver que traduction plus favorable au niveau de chaque pays, interdisant aux pays plus avancés de prendre appui sur des dispositions communautaires pour mettre en cause les acquis ;
- en matière d'institutions représentatives des salariés, mettre en place des organismes d'intervention et de consultation au niveau européen doit servir à élargir les droits des salariés de chaque pays, tout en respectant la spécificité des droits reconnus nationalement (Comité d'Entreprise en France, Cogestion en Allemagne...).

Quelles propositions formuler pour aller dans ce sens ?

Toute directive européenne doit amener un plus pour les salariés dans les pays où leur situation, dans le domaine couvert par la directive, est la moins favorable.

Toute directive européenne doit obliger les États membres à maintenir les dispositions plus favorables en vigueur dans la perspective de les améliorer.

Les directives doivent reconnaître des droits étendus aux salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Elles doivent ouvrir un véritable droit de négociation qui s'exerce à partir des revendications présentées par les organisations syndicales, sur tous les sujets qu'elles choisissent.

L'ensemble des organisations syndicales nationales doivent être parties prenantes à toutes les phases de la négociation, en se faisant le porte-parole des salariés.

Cela permettra de générer des accords européens, de branches, éventuellement interrégionaux.

Cela nécessite que la CES joue un rôle d'impulsion, de coordination et d'animation permettant d'ouvrir de réelles perspectives d'action.

MANUFRANCE, LIBERTES:

10 jours pour assurer le succès du 31 Mars.

Nous sommes à moins de 10 jours du 31 Mars, c'est à dire dans une phase décisive pour en assurer le succès.

Une manifestation exceptionnelle, du jamais vu à Lyon, est d'ores et déjà envisageable.

Cela suppose dans les jours qui restent de placer cette question de la bataille des libertés, de MANUFRANCE, au coeur de toutes nos initiatives, de continuer l'inscription des camarades pour la manifestation, et EN MEME TEMPS AVEC LES BADGES OU TOUTE AUTRE FORME DE COLLECTER LES SOMMES NECESSAIRES POUR FINANCER L'INITIATIVE.

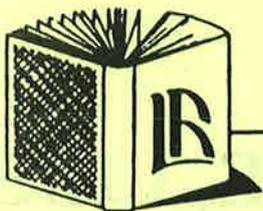
IL EST INCONTOURNABLE QUE LE FINANCEMENT SOIT BOUCLE LA VEILLE DU 31 MARS. La diffusion du 4 pages, la signature de la pétition en constituent des supports importants.

Nous voulons faire du 31 un temps fort national de l'action liant libertés et revendications à l'entreprise. Nous devons aider à ce que ce jour là, sous des formes diverses, motions, pétitions, délégations etc, s'exprime fortement l'état de vigilance et de mobilisation des salariés. Ce niveau de mobilisation, de collectes, d'initiatives

Ce niveau de mobilisation sera la meilleure préparation, le bon tremplin du 2 Avril.

ARIEGE :	2 BUS
AVEYRON :	3 BUS
HAUTE GARONNE :	1 TRAIN AU DEPART TOULOUSE
GERS :	DEPART AVEC TRAIN DE TOULOUSE
LOT :	1 BUS
H. PYRENEES :	DEPART AVEC LE TRAIN DE BAYONNE
TARN :	3 BUS + TRAIN DE TOULOUSE
T. ET GARONNE :	3 BUS

Librairie
de la



Renaissance

GEORGES SÉGUY LA GRÈVE



**l'ancien secrétaire général
de la CGT parle**

l'Archipel

l'A

La grève. Hors-la-loi en 1860, conquise au prix du sang sous la III^e République, garantie par la Constitution depuis 1946, aujourd'hui baromètre de notre démocratie.

Georges Séguy était sans doute le mieux à même de retracer, des émeutes de Decazeville (1886) à l'«eurogrève» des cheminots de décembre 1992, l'histoire de cette conquête à laquelle nous sommes redevables d'une grande part de nos avancées sociales. Mais aussi de tirer les leçons de l'expérience des pays de l'Est.

Acteur de premier plan de la vie publique des quarante dernières années, l'ancien secrétaire général de la C.G.T. témoigne des conflits vécus jour après jour, des négociations entreprises, de celles qui restent à entreprendre.

Car, pour Georges Séguy, l'ère Mitterrand n'a pas, il s'en faut de beaucoup, répondu aux aspirations du monde du travail. L'heure n'est-elle pas venue de jeter les bases d'une VI^e République qui rendrait, enfin, la parole aux citoyens ?

BON DE COMMANDE "LA GREVE" de Georges SEGUY

NOM :

SYNDICAT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : TEL. :

Nbre d'exemplaires : à 98 F. à 95 F. à partir de 5 ex.

Ci-joint chèque postal ou bancaire de F. (port compris)

A RETOURNER A : LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE - BP 1157 - 31036 TOULOUSE Cedex